Nations Unies A/AC.268/2007/2



Distr. générale 31 août 2007 Français

Original: anglais

Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire Troisième session, 27-31 août 2007, New York

Rapport du Groupe de travail

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/60 du 6 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé de constituer un groupe de travail à composition non limitée chargé, sur la base du consensus, d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire, en prenant note du document présenté par le Président du Groupe de travail II à la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement¹ et des documents de travail présentés lors des trois sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée en 2003 ainsi que des rapports du Secrétaire général sur les vues des États Membres concernant les objectifs, l'ordre du jour et le calendrier de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée des sessions de fond

2. Le Groupe de travail à composition non limitée a tenu sa session d'organisation le 22 mars et ses trois sessions de fond, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 25 au 29 juin, du 30 juillet au 3 août et du 27 au 31 août 2007, respectivement, sous la présidence de M. Alfredo Labbé (Chili). Au cours de ses sessions, il a tenu 15 séances, dont une séance d'organisation. Le Président a aussi tenu des consultations pendant la période intersessions et le Groupe de travail a participé à une retraite pendant sa deuxième session, le 31 juillet 2007. Il a aussi

07-49487 (F) 170907

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément nº 42 (A/54/42).

consacré une séance de sa troisième session, le 28 août, à un échange de vues avec les organisations non gouvernementales.

- 3. Le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département des affaires de désarmement ont assuré le secrétariat du Groupe de travail.
- 4. À sa 1^{re} séance consacrée aux questions d'organisation, le 22 mars, le Groupe de travail a adopté le calendrier de ses trois sessions de fond, tel qu'il apparaît dans le document publié sous la cote A/AC.268/2007/CRP.1.

B. Composition du Bureau

5. À la 1^{re} séance, le 22 mars, les personnes suivantes ont été nommées membres du Bureau du Groupe de travail :

Président:

Alfredo Labbé (Chili)

Vice-Présidents:

Katarzyna Biernat (Pologne) Carl Magnus Nesser (Suède) Febrian Ruddyard (Indonésie)

Rapporteur:

Lotfi Bouchaara (Maroc)

6. À la 7^e séance, le 30 juillet, Sulay-Manah J. Kpukumu (Sierra Leone) a été élu Rapporteur par le Groupe de travail.

C. Programme de travail

- 7. À sa 2^e séance, le 25 juin, le Groupe de travail à composition non limitée a adopté le programme de travail suivant, qui a été publié sous la cote A/AC.268/2007/CRP.2 :
 - 1. Examen des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
 - 2. Examen de la création éventuelle d'un comité préparatoire en vue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
 - 3. Rapport du Groupe de travail à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

D. Documentation

- 8. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :
 - a) Calendrier indicatif des sessions de fond (A/AC.268/2007/CRP.1);

- b) Programme de travail (A/AC.268/2007/CRP.4);
- c) Quelques réflexions et questions émanant du Président document de travail du Président du Groupe de travail à composition non limitée (A/AC.268/2007/CRP.3, devenu A/AC.268/2007/WP.1) (voir annexe 1);
- d) Proposition du Mouvement des pays non alignés relative aux objectifs et à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/AC.268/2007/CRP.4, devenu A/AC.268/2007/WP.2) (voir annexe II);
- e) Autres observations et questions document de travail du Président du Groupe de travail à composition non limitée (A/AC.268/2007/WP.3) (voir annexe III);
- f) Stratégie européenne de sécurité document de séance présenté par l'Union européenne (A/AC.268/2007/CRP.5) (voir annexe IV);
- g) Observations et suggestions finales du Président document de travail du Président du Groupe de travail à composition non limitée (A/AC.268/2007/CRP.6) (voir annexe V);
- h) Observations finales et recommandation du Mouvement des pays non alignés à la fin de la session du Groupe de travail à composition non limitée créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/10 document de séance présenté par le Mouvement des pays non alignés (A/AC.268/2007/CRP.7, devenu A/AC.268/2007/WP.4) (voir annexe VI).

III. Organisation des travaux

- 9. À sa 2^e séance, le 25 juin 2007, le Groupe de travail a décidé d'organiser ses travaux sur la base du mandat qui lui avait été donné dans la résolution 61/60, à savoir examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire. Il a décidé d'examiner d'abord les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire.
- 10. Pendant le temps consacré aux observations générales, le Groupe de travail a entendu des déclarations des représentants de la République dominicaine (au nom du Groupe de Rio), de l'Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés), de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne), de la République de Corée, du Mexique (au nom de la Coalition pour un nouvel agenda), de la République islamique d'Iran et du Brésil.

IV. Conclusion

11. Conformément à son mandat énoncé dans la résolution 61/60, le Groupe de travail a consacré 14 séances à l'examen des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il a aussi participé à une retraite d'une journée. Le Président a présenté plusieurs documents de travail et le Groupe de travail était également saisi de propositions des délégations. À la troisième session, le Président a présenté un

document de séance (A/AC.268/2007/CRP.6). Le Groupe de travail ne s'est pas accordé sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il a cependant estimé qu'il fallait poursuivre l'examen de la question et procéder à d'autres échanges de vues. Il a souligné qu'il fallait renvoyer cette question à l'Assemblée générale pour examen.

12. Le Groupe de travail a également décidé de joindre à son rapport les documents énumérés plus haut au paragraphe 8. Le Président a présenté ses documents sans préjudice des positions éventuellement adoptées par une ou plusieurs délégations. Il assume seul la responsabilité de ces documents qui ne reflètent pas une position négociée et n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

V. Adoption du rapport du Groupe de travail

- 13. À la 14^e séance, le 30 août, le Rapporteur, Sulay-Manah J. Kpukumu (Sierra Leone), a présenté le projet de rapport du Groupe de travail à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session (A/AC.268/2007/CRP.8).
- 14. À sa 15^e séance, le 31 août, le Groupe de travail a adopté par consensus le projet de rapport.

Annexe I

Quelques réflexions et questions émanant du Président

Document de travail du Président du Groupe de travail à composition non limitée

Note d'avertissement: Le présent document n'a pas vocation à proposer un début de texte. Il s'agit simplement de susciter une réflexion et un débat sur une question qui fait l'objet de divergences profondes entre les États Membres (à commencer par la nécessité de convoquer une quatrième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et par sa faisabilité d'un point de vue politique). Il va sans dire que les idées qui sont ici avancées sont sujettes à débat.

- La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978, a produit un document final remarquable¹, qui réaffirme les principes universels (dont certains trouvent leur origine dans le Pacte de la Société des Nations) et énonce plusieurs objectifs qui demeurent valables aujourd'hui. Par ailleurs, des objectifs importants envisagés dans cet instrument ont été réalisés².
- La résolution S-10/2, qui a été adoptée par consensus, est un instrument politiquement contraignant. Si nous voulons qu'elle demeure pertinente en tant que programme d'action politique à l'aube du XXI^e siècle, nous devons réaffirmer notre adhésion politique à ce texte.
- Le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement traduit l'appréhension et le sens de l'urgence suscités par la guerre froide au plus fort de la crise. Si certains paramètres et phénomènes restent inchangés dans le contexte de la sécurité internationale, la situation politique en 2007 est différente. Le risque d'une confrontation nucléaire mondiale est moins vraisemblable de nos jours qu'il ne l'était en 1978.
- La situation actuelle est marquée par ses propres menaces et enjeux; une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait permettre de faire le point à cet égard sur le plan politique et pratique. En fait, nous n'avons pas besoin de convoquer une nouvelle session uniquement pour réaffirmer notre adhésion à la résolution S-10/2; une résolution de l'Assemblée générale adoptée en séance plénière suffirait pour atteindre cet objectif limité mais important.
- Pour qu'il puisse avoir un poids politique comparable, le document final qui devrait être adopté à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait être un vecteur de convergence pour tous les États Membres de l'ONU. En fait, il devra faire l'objet d'un large consensus (associant tous les principaux acteurs) et enrichir, voire dépasser, ce qui avait été accompli à la première session extraordinaire.

¹ Résolution S-10/2.

² La Convention sur certaines armes classiques, le Traité sur les forces classiques en Europe, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

- Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire de la sécurité internationale, mais son régime juridique connaît d'intenses difficultés politiques. Le Président est convaincu que l'opposition entre désarmement nucléaire et non-prolifération nucléaire illustre une fausse dichotomie car ces deux objectifs sont en réalité l'avers et l'envers d'une même médaille.
- La Conférence d'examen de 2010 donnera la mesure du soutien politique des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un nouvel échec obligerait à trouver des solutions politiques qu'il faudrait de préférence adopter au niveau multilatéral. L'Assemblée générale est l'organe principal de l'ONU, elle est investie de la légitimité politique et de l'autorité juridique voulues pour agir au nom de tous les États Membres.
- C'est l'Assemblée générale qui doit décider des objectifs et de l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le présent groupe de travail qui **ne** constitue **pas** une minisession extraordinaire a pour objet de faciliter l'adoption de ces décisions. Il n'est pas parvenu à dégager un consensus en 2003; le Président est persuadé qu'il est plus risqué de répéter ce qui s'est passé en 2003 que d'essayer une nouvelle approche.
- Une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nécessitera une masse critique de soutien politique de la part des principaux acteurs et de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Le Président est convaincu que l'on peut y parvenir **progressivement**. Tout nouveau progrès, même modeste, constituera un succès.
- Si nous voulons réellement renforcer l'appui politique à une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous ferions mieux d'éviter certaines pommes de discorde. S'il est vrai que des divergences subsisteront, elles ne revêtent pas toutes la même importance. On peut très bien s'attacher en premier lieu à déterminer les points de convergence, tout en reconnaissant que des divergences demeurent. (Après tout, les désaccords sont la **raison d'être** de la diplomatie.)

Quelques questions à aborder lors de la première semaine

• Tout processus d'examen multilatéral amène à effectuer des analyses politiques des situations de fait (manifestations, phénomènes, institutions, politiques) et les États Membres peuvent différer et diverger sensiblement quant à leur interprétation.

Une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle nécessairement comporter un temps consacré à l'analyse?

Est-il indispensable de procéder à une telle analyse si l'on veut mettre en place un instrument non juridiquement contraignant?

Cela favoriserait-il la formation d'un consensus, qui est essentiel pour assurer le succès d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

• Si nous voulons que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement soit tournée vers l'avenir, il faudra examiner les nouvelles menaces et les nouveaux enjeux. Le désarmement ne se fait pas en vase clos; il est modelé par l'idée que l'on se fait de la sécurité et par des scénarios régionaux et mondiaux.

Quelles nouvelles menaces et quels nouveaux enjeux devraient être examinés dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

De quelle manière une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aiderait-elle la communauté internationale à faire face à (certains de) ces dangers?

• Il faudrait réexaminer les problèmes anciens non encore résolus. La nonprolifération et le désarmement nucléaires sont les problèmes les plus pressants. Le Président estime qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devra non seulement définir la voie à suivre au niveau multilatéral mais aussi – tout simplement – tenir compte des avancées réalisées par le passé et de nos jours dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires³.

Comment une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait-elle mettre fin à la fausse dichotomie existant entre désarmement et non-prolifération?

Comment une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait-elle aider à poursuivre sur la voie des progrès accomplis vers le désarmement nucléaire par le passé et de nos jours?

Comment une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait-elle étayer les efforts concertés qui sont actuellement déployés pour s'attaquer aux problèmes qui se posent dans le contexte de la non-prolifération nucléaire (et dans certains cas, y remédier)?

• La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a permis de systématiser le **mécanisme de désarmement** et de créer des organes et des dispositifs qui existent encore aujourd'hui. Si l'on peut considérer avec raison que la plupart de ces organes nous ont bien servis, la léthargie dans laquelle sont tombés certains d'entre eux – qui résulte peutêtre d'une application trop fréquente de la règle du consensus – a amené des États Membres à suggérer d'examiner leurs méthodes de travail.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle prêter une attention particulière au mécanisme de désarmement, et faire de sa modernisation et de sa démocratisation l'un de ses principaux objectifs?

Quels organes et mécanismes doivent faire l'objet d'une attention particulière?

07-49487 **7**

³ On peut ainsi résumer ces avancées: réduction du nombre total d'ogives nucléaires; élimination de certains types d'armes nucléaires; déclassement de systèmes d'armement nucléaire; non-remplacement de systèmes d'armement (bombardiers stratégiques); abandon de programmes nucléaires (Afrique du Sud, Jamahiriya arabe libyenne).

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle poser des limites à la règle du consensus et réserver son application à des questions de fond?

• La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait encouragé la participation de la société civile et l'engagement de l'opinion publique.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle mettre en place des mécanismes et des modalités visant à garantir la participation systématique de la société civile aux activités des organes de désarmement de l'ONU (comme dans d'autres organes de l'ONU)?

Quels organes seraient le mieux adaptés pour encourager la participation de la société civile?

Annexe II

Proposition du Mouvement des pays non alignés relative aux objectifs

La quatrième session extraordinaire devrait notamment avoir les objectifs suivants :

- Travailler au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace:
- Examiner la situation internationale dans le domaine du désarmement et le lien entre cette situation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- Procéder à un examen approfondi et exhaustif de toutes les questions se posant dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, y compris celles concernant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, les armes classiques, la non-prolifération sous tous ses aspects et le mécanisme de désarmement, et en tirer les conclusions;
- Recenser les obstacles à l'adoption de mesures concernant les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération et trouver des moyens de régler ces questions, en vue de l'adoption d'un document final à la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, y compris l'adoption éventuelle d'un programme d'action;
- Réaffirmer les directives, principes et priorités énoncés à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dresser le bilan de leur application et tenir compte de la possibilité d'établir des directives et des mesures concrètes supplémentaires en ce qui concerne le désarmement;
- Souligner que, conformément à la Charte des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies est investie d'un rôle central et d'une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement et renforcer encore le mécanisme de désarmement créé par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire;
- Promouvoir la stabilité internationale sur la base du principe de la sécurité non diminuée de tous les États:
- Promouvoir le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et renforcer la coopération à tous les niveaux.

Proposition du Mouvement des pays non alignés relative à l'ordre du jour

L'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire devrait comporter notamment les points suivants :

 Mise en œuvre du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement

07-49487 **9**

- La situation internationale depuis la première session extraordinaire, la période de l'après-guerre froide et les tendances observées aux niveaux mondial, régional et sous-régional
- Armes nucléaires
 - Désarmement nucléaire
 - Non-prolifération nucléaire
 - Zones exemptes d'armes nucléaires
 - Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient
 - Garanties de sécurité
 - Armements nucléaires non stratégiques
 - Danger nucléaire
 - Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
 - Traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles
- Autres armes de destruction massive
 - Armes chimiques
 - Armes biologiques
 - Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive
- Missiles
- Prévention d'une course aux armements dans l'espace
- Armes classiques
 - Le commerce illicite des armes légères
 - Autres armes classiques, y compris celles qui pourraient être considérées comme causant des souffrances excessives ou comme produisant des effets non sélectifs
 - Mines antipersonnel
 - Armes classiques sophistiquées
- Désarmement et sécurité au niveau régional
 - Désarmement régional
 - Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
 - Maintien de la sécurité internationale relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est
- Mesures de confiance et transparence dans le domaine des armements
- Promotion du multilatéralisme dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération

- Mécanismes de désarmement
 - Première Commission de l'Assemblée générale
 - Conférence du désarmement
 - Commission du désarmement
 - Centres régionaux
 - Département des affaires de désarmement
 - Conseil consultatif pour les questions de désarmement
 - Groupes d'experts gouvernementaux
 - Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)
 - Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement
- Relation entre désarmement et développement
- Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques
- Autres mesures visant à promouvoir le désarmement
 - Enseignement en matière de désarmement et de non-prolifération
 - Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
 - Coopération avec la société civile et les organisations non gouvernementales
- Questions connexes liées au désarmement et à la sécurité internationale
 - Évolution de la situation dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale
 - Observation des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
 - Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
 - Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
 - Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement
- Concepts et terminologie du désarmement
- Programme d'action concerté

Annexe III

Autres observations et questions

Document de travail du Président du Groupe de travail à composition non limitée

- Durant la première semaine, le Groupe de travail a examiné certaines idées formulées à propos de la portée des objectifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous n'avons de toute évidence pas épuisé le sujet, mais nous avons avancé dans la bonne direction.
- Surtout, nous avons su créer et maintenir un esprit de collégialité, qui constitue déjà en soi une mesure de confiance indispensable dans l'optique du désarmement.
- Le débat nous a permis de trouver des points de convergence, qui viennent s'ajouter à la masse critique d'appui politique dont nous avons besoin pour convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
- Durant la deuxième semaine, nous nous efforcerons de trouver d'autres points d'entente sur l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Quelques questions à examiner durant la deuxième semaine

• Il existe un certain nombre de recoupements et de similitudes entre le droit international du désarmement et le droit international humanitaire, en particulier en ce qui touche aux impératifs en matière de sécurité des personnes. L'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, qualifiait les armes légères d'« armes de destruction massive », au regard du carnage qu'elles provoquent.

La question de la prolifération des armes légères, y compris la fabrication et le transfert illicites de ces armes, devrait-elle figurer en tête de la liste des points inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

Les mines, les restes explosifs de guerre et les sous-munitions devraient-ils figurer en tant que points distincts de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

• La mondialisation et la révolution informatique ont créé de multiples possibilités de progrès et de développement mais nous ont également exposés à de nouvelles menaces, exacerbées par une interdépendance accrue à l'échelle de la planète. Les cybermenaces peuvent porter atteinte non seulement à l'économie et aux systèmes financiers mais également à la sécurité des personnes dans toutes les régions du monde.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle examiner le problème posé par les menaces à la sécurité de l'information?

Quel type d'instrument multilatéral serait le mieux adapté pour faire face aux menaces à la sécurité de l'information?

• Les missiles sont probablement les armes qui sont fabriquées en plus grand nombre et le plus largement diffusées. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'instrument juridiquement contraignant concernant ce type d'armes. On considère que les systèmes portables de défense antiaérienne qui tombent dans les mains d'éléments dangereux constituent une grave menace pour l'aviation civile.

La prolifération des missiles devrait-elle figurer en tête de la liste des points inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

Quelle approche normative serait la plus indiquée pour lutter contre la prolifération des missiles?

Vaudrait-il mieux commencer par s'occuper de certains types de missiles (en l'occurrence, les systèmes portables de défense antiaérienne)?

• La communauté internationale a reconnu que le terrorisme était la principale et la plus grave menace mondiale. Une action préventive multilatérale s'impose pour empêcher l'utilisation par des terroristes des armes de destruction massive, des vecteurs de missiles et, de manière générale, de tous les grands systèmes d'armement.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle examiner en priorité la question de la prévention du recours aux armes de destruction massive, aux vecteurs de missiles et à des systèmes d'armement importants?

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle discuter des objectifs d'une convention visant à interdire les armes radiologiques et envisager un cadre général à cet effet?

• Le risque de militarisation de l'espace extra-atmosphérique semble être plus manifeste en 2007 qu'en 1978.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait-elle figurer en tête de la liste des points inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

• La réglementation des exportations est destinée à faciliter l'application des régimes établis par des instruments de désarmement et, en particulier, à empêcher le recours aux armes de destruction massive, aux vecteurs de missiles et aux matériels et technologies connexes par des acteurs non étatiques. Des actions ont été lancées à cet égard aux niveaux multinational et multilatéral ou sont en voie de l'être (par exemple dans le cadre de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique).

La réglementation des exportations devrait-elle figurer comme un point distinct de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

• Les mesures de confiance sont un outil essentiel de la diplomatie dans le domaine du désarmement. Elles se sont révélées très précieuses sur le plan politique dans des contextes mondiaux et régionaux. À l'ère de la société de l'information et de la mondialisation, elles pourraient être utilisées pour lutter contre des phénomènes politiques, voire culturels, qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Les armes de destruction massive devraient-elles être considérées comme une question prioritaire de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

Les mesures de confiance classiques pourraient-elles être complétées par de nouvelles mesures de confiance « culturelles »?

Annexe IV

Stratégie européenne de sécurité

Une Europe sûre dans un monde meilleur

Document de séance présenté par l'Union européenne Bruxelles, le 12 décembre 2003

Introduction

L'Europe n'a jamais été aussi prospère, aussi sûre, ni aussi libre. La violence de la première moitié du XX^e siècle a cédé la place à une période de paix et de stabilité sans précédent dans l'histoire européenne.

La création de l'Union européenne a constitué le facteur essentiel de cette évolution. Elle a transformé les relations entre nos États, ainsi que la vie de nos citoyens. Les pays européens ont à cœur de traiter pacifiquement les différends et de coopérer par le biais d'institutions communes. Pendant cette période, l'extension progressive de l'état de droit et de la démocratie a transformé des régimes autoritaires en démocraties sûres, stables et dynamiques. Les élargissements successifs font du projet d'un continent uni et pacifique une réalité.

Aucun pays n'est toutefois en mesure de faire face, seul, aux problèmes complexes de notre temps.

Les États-Unis ont joué un rôle capital dans l'intégration et la sécurité européennes, notamment par le biais de l'OTAN. La fin de la guerre froide a laissé les États-Unis dans une position dominante en tant qu'acteur militaire. Aucun pays n'est toutefois en mesure de faire face, seul, aux problèmes complexes de notre temps.

L'Europe reste confrontée à des menaces et à des défis en matière de sécurité. Le déclenchement du conflit dans les Balkans a rappelé que la guerre n'a pas disparu de notre continent. Au cours de la décennie écoulée, aucune région du monde n'a été épargnée par les conflits armés. La plupart de ces conflits se sont déroulés à l'intérieur d'États plutôt qu'entre États, et la plupart des victimes étaient civiles.

En tant qu'union de 25 États, avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial elle doit être prête à partager la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur.

En tant qu'union de 25 États, avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial et avec une large gamme d'instruments à sa disposition, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial. Au cours des 10 dernières années, des forces européennes ont été déployées à l'étranger, dans des pays aussi éloignés que l'Afghanistan, le Timor-Leste ou la République démocratique du Congo. La convergence croissante des intérêts européens et le renforcement de la solidarité au sein de l'UE font de l'Europe un acteur plus crédible et plus efficace.

L'Europe doit être prête à assumer sa part dans la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur.

I. L'environnement de sécurité : défis mondiaux et principales menaces

Défis mondiaux

L'environnement de l'après-guerre froide se caractérise par des frontières de plus en plus ouvertes, où les aspects internes et externes de la sécurité sont indissolublement liés. Les flux d'échanges et d'investissements, le développement de la technologie et les progrès de la démocratie ont apporté la liberté et la prospérité à bien des gens. D'autres ont perçu la mondialisation comme un élément de frustration et d'injustice. Par ailleurs, ces évolutions ont élargi la marge de manœuvre dont disposent des groupes non étatiques pour jouer un rôle dans les affaires internationales. Et elles ont accru la dépendance de l'Europe, et donc sa vulnérabilité, à l'égard d'une infrastructure interconnectée, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'information.

Depuis 1990, les guerres ont coûté la vie à près de quatre millions de personnes, dont 90 % de civils. Plus de 18 millions de personnes dans le monde ont quitté leur foyer ou leur pays à la suite d'un conflit.

Quarante-cinq millions de personnes meurent chaque année de faim et de malnutrition... Le sida contribue à l'éclatement des sociétés... La sécurité est une condition nécessaire du développement.

Dans la plupart des pays en développement, la pauvreté et la maladie provoquent des souffrances indicibles et sont à l'origine de problèmes de sécurité particulièrement pressants. Près de trois milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de deux euros par jour. Quarante-cinq millions de personnes meurent chaque année de faim et de malnutrition. Le sida est désormais l'une des pandémies les plus dévastatrices de l'histoire de l'humanité et contribue à l'éclatement des sociétés. De nouvelles maladies peuvent se propager rapidement et devenir des menaces planétaires. L'Afrique subsaharienne est plus pauvre aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 10 ans. Dans bien des cas, l'échec économique est lié à des problèmes politiques et à des conflits violents.

La sécurité est une condition nécessaire du développement. Non seulement les conflits détruisent les infrastructures, y compris les infrastructures sociales, mais ils encouragent également la criminalité, dissuadent les investissements et rendent impossible toute activité économique normale. Un certain nombre de pays et de régions sont pris dans un cycle de conflits, d'insécurité et de pauvreté.

La concurrence pour les ressources naturelles, notamment l'eau, qui sera aggravée par le réchauffement climatique dans les prochaines décennies, sera probablement source de troubles supplémentaires et de mouvements migratoires dans différentes régions du monde.

La dépendance énergétique constitue pour l'Europe une source de préoccupation particulière. L'Europe est le principal importateur mondial de pétrole et de gaz. Ses importations représentent aujourd'hui environ 50 % de la consommation d'énergie. Ce chiffre passera à 70 % en 2030. La plupart des

importations de produits énergétiques proviennent du Golfe, de Russie et d'Afrique du Nord.

Principales menaces

Une agression de grande envergure contre un des États membres est actuellement improbable. En revanche, l'Europe est confrontée à de nouvelles menaces, qui sont plus variées, moins visibles et moins prévisibles.

Terrorisme. Le terrorisme met des vies en danger, entraîne des coûts énormes, vise à porter atteinte à l'ouverture et à la tolérance de nos sociétés et constitue une menace stratégique croissante pour l'ensemble de l'Europe. De plus en plus, les mouvements terroristes disposent de ressources importantes, communiquent par l'intermédiaire de réseaux électroniques et sont disposés à recourir à une violence illimitée pour faire un nombre considérable de victimes.

La vague terroriste la plus récente revêt un caractère mondial et elle est liée à un extrémisme religieux violent. Les causes en sont complexes et sont liées notamment aux pressions exercées par la modernisation, aux crises culturelle, sociale et politique et à l'aliénation des jeunes vivant dans des sociétés étrangères. Ce phénomène fait également partie de notre propre société.

L'Europe constitue à la fois une cible et une base d'opérations pour ces terroristes : les pays européens constituent des cibles et ils ont été attaqués. Des bases logistiques pour des cellules d'Al-Qaida ont été découvertes au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Belgique. Une action européenne concertée est indispensable.

C'est en 1995 que des armes de destruction massive ont été utilisées pour la dernière fois, lors de l'attentat au gaz sarin perpétré par la secte Aum dans le métro de Tokyo, faisant 12 morts et plusieurs milliers de blessés. Deux ans plus tôt, cette secte avait libéré des spores de la maladie du charbon dans une rue de Tokyo.

La prolifération des armes de destruction massive constitue potentiellement la menace la plus importante pour notre sécurité. Les régimes prévus par les traités internationaux et les arrangements de contrôle des exportations ont permis de ralentir la prolifération des ADM et de leurs vecteurs. Toutefois, nous entrons désormais dans une période nouvelle et dangereuse, où l'on risque d'assister à une course aux ADM, en particulier au Moyen-Orient. Les progrès réalisés dans le domaine des sciences biologiques peuvent, dans les années à venir, augmenter la puissance des armes biologiques; les attaques au moyen de matières chimiques et radiologiques constituent également une possibilité sérieuse. La prolifération de la technologie balistique ajoute un élément d'instabilité supplémentaire qui pourrait placer l'Europe dans une situation de risque accru.

Le scénario le plus effrayant est celui où l'on verrait des groupes terroristes acquérir des armes de destruction massive. Dans cette hypothèse, un petit groupe serait à même d'infliger des dégâts d'une ampleur qui, jusqu'il y a peu, n'aurait pu être envisagée que pour des États ou des armées.

Conflits régionaux. Les problèmes tels que ceux du Cachemire, de la région des Grands Lacs et de la péninsule coréenne ont un impact direct et indirect sur les intérêts européens, tout comme les conflits qui sévissent plus près de chez nous, surtout au Moyen-Orient. Les conflits violents ou « gelés », qui persistent également

à nos frontières, menacent la stabilité régionale. Ils causent la perte de vies humaines et détruisent les infrastructures sociales et physiques; ils constituent une menace pour les minorités, les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Les conflits peuvent conduire à l'extrémisme et au terrorisme et entraîner la déliquescence des États; ils font le lit de la criminalité organisée. L'insécurité régionale peut accroître la demande d'ADM. La manière la plus concrète de faire face aux nouvelles menaces, qui sont souvent difficiles à appréhender, consistera parfois à s'attaquer aux problèmes plus anciens des conflits régionaux.

Déliquescence des États. La mauvaise gestion des affaires publiques – la corruption, l'abus de pouvoir, la faiblesse des institutions et le non-respect de l'obligation de rendre des comptes – et les conflits civils rongent les États de l'intérieur. Dans certains cas, cette situation a failli entraîner l'effondrement des institutions étatiques. La Somalie, le Liberia et l'Afghanistan des Taliban constituent les exemples récents les plus connus. L'effondrement de l'État peut être associé à des menaces évidentes, telles que la criminalité organisée ou le terrorisme. La déliquescence des États constitue un phénomène alarmant, qui sape la gouvernance mondiale et ajoute à l'instabilité régionale.

Criminalité organisée. L'Europe constitue une cible de premier ordre pour la criminalité organisée. Cette menace intérieure qui pèse sur notre sécurité comporte une dimension extérieure importante : le trafic transfrontalier de drogues, la traite des femmes, l'immigration clandestine et le trafic d'armes représentent une grande partie des activités des groupes criminels. La criminalité organisée peut avoir des liens avec le terrorisme.

Ces activités criminelles sont souvent associées à des États faibles ou en déliquescence. Les revenus tirés du trafic de drogues ont contribué à l'affaiblissement des structures étatiques dans plusieurs pays producteurs. Ceux tirés du commerce des pierres précieuses, du bois et des armes légères entretiennent les conflits dans d'autres parties du monde. Toutes ces activités sapent l'état de droit, voire l'ordre social. Dans des cas extrêmes, la criminalité organisée peut aller jusqu'à dominer l'État. Quatre-vingt-dix pour cent de l'héroïne vendue en Europe provient du pavot cultivé en Afghanistan, où le commerce de la drogue sert à financer des armées privées. La majeure partie de cette héroïne est acheminée par des réseaux criminels balkaniques qui, en outre, se livrent à l'exploitation de 200 000 des 700 000 femmes victimes du commerce sexuel à travers le monde. L'essor de la piraterie maritime, qui constitue une nouvelle dimension de la criminalité organisée, méritera une plus grande attention.

Le fait est que la conjugaison de tous ces éléments – un terrorisme fermement résolu à user d'une violence maximale, l'accès à des armes de destruction massive, la criminalité organisée, l'affaiblissement du système étatique et la privatisation de la force – pourrait nous exposer à une menace extrêmement sérieuse.

II. Objectifs stratégiques

Nous vivons dans un monde qui offre des perspectives plus prometteuses, mais qui apporte aussi des menaces plus lourdes que celles que nous avons connues jusqu'ici. C'est notre action qui permettra en partie de déterminer l'avenir. Nous devons à la fois réfléchir à l'échelle mondiale et agir au niveau local. Pour défendre sa sécurité et promouvoir ses valeurs, l'UE se fixe trois objectifs stratégiques :

Faire face aux menaces

L'Union européenne s'est activement engagée dans la lutte contre les principales menaces.

- Elle a réagi après le 11 septembre avec des mesures, dont l'adoption du mandat d'arrêt européen, des initiatives contre le financement du terrorisme et un accord d'entraide judiciaire avec les États-Unis. L'UE continue à développer sa coopération dans ce domaine et à améliorer ses défenses.
- Elle mène depuis de nombreuses années une politique de lutte contre la prolifération des armements. L'Union vient d'approuver un nouveau programme d'action qui prévoit des mesures destinées à renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique, des mesures renforçant les contrôles à l'exportation, des mesures visant à lutter contre les cargaisons illégales et les acquisitions illicites. L'UE est résolue à obtenir une adhésion universelle aux régimes des traités multilatéraux, et à renforcer les traités et leurs dispositions en matière de vérification.
- L'Union européenne et les États membres sont intervenus pour contribuer au règlement de conflits régionaux et pour remettre sur pied des États en déliquescence, notamment dans les Balkans, en Afghanistan et en RDC. Rétablir la bonne gestion des affaires publiques dans les Balkans, promouvoir la démocratie et permettre aux autorités de la région de s'attaquer à la criminalité organisée constituent l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre ce fléau au sein même de l'UE.

À l'ère de la mondialisation, les menaces lointaines peuvent être aussi préoccupantes que les plus proches. C'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense. Les nouvelles menaces sont dynamiques. Il n'est jamais trop tôt pour prévenir des conflits et des menaces.

À l'ère de la mondialisation, les menaces lointaines peuvent être aussi préoccupantes que les plus proches. Les activités nucléaires en Corée du Nord, les risques nucléaires en Asie du Sud et la prolifération au Moyen-Orient sont autant de sources d'inquiétude pour l'Europe.

Les terroristes et les criminels sont désormais en mesure d'opérer dans le monde entier : leurs activités en Asie centrale ou en Asie du Sud-Est peuvent constituer une menace pour des pays européens ou leurs ressortissants. Par ailleurs, du fait de la communication mondiale, les Européens sont de plus en plus conscients des conflits régionaux ou des tragédies humanitaires qui se produisent partout dans le monde.

Notre concept traditionnel d'autodéfense (jusqu'à la guerre froide et pendant toute sa durée) reposait sur la menace d'une invasion. Face aux nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense. Les nouvelles menaces sont dynamiques. Les risques de prolifération augmentent avec le temps; si rien n'est entrepris contre eux, les réseaux terroristes deviendront encore plus dangereux. La faillite des États et la criminalité organisée se répandent si on néglige d'y remédier, ainsi que nous l'avons constaté en Afrique de l'Ouest. Cela signifie que nous devons être prêts à agir avant qu'une crise se produise. Il n'est jamais trop tôt pour prévenir des conflits et des menaces.

07-49487 **19**

Contrairement à la menace massive et visible du temps de la guerre froide, aucune des nouvelles menaces n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens purement militaires. À chacune il faut opposer une combinaison de moyens d'action. La prolifération peut être maîtrisée par les contrôles à l'exportation et contrée par un jeu de pressions politiques, économiques et autres, dès lors que l'on s'attaque aussi à ses causes politiques sous-jacentes. Pour faire face au terrorisme, il faut parfois combiner le recours au renseignement et à des moyens policiers, judiciaires, militaires et autres. Dans les États en déliquescence, des instruments militaires peuvent être nécessaires pour rétablir l'ordre, et des moyens humanitaires pour remédier à la crise dans l'immédiat. Si les conflits régionaux appellent des solutions politiques, des moyens militaires et une police efficace peuvent s'avérer nécessaires au cours de la phase postérieure au conflit. Les instruments économiques permettent de reconstruire et la gestion civile des crises aide à restaurer un gouvernement civil. L'Union européenne est particulièrement bien équipée pour répondre à des situations aux aspects aussi multiples.

Construire la sécurité dans notre voisinage

L'élargissement ne devrait pas créer de nouvelles lignes de division en Europe. Le règlement du conflit israélo-arabe constitue pour l'Europe une priorité stratégique.

Même à l'ère de la mondialisation, la géographie garde toute son importance. Il est dans l'intérêt de l'Europe que les pays situés à ses frontières soient bien gouvernés. Les voisins engagés dans des conflits violents, les États faibles où la criminalité organisée se répand, les sociétés défaillantes ou une croissance démographique explosive aux frontières de l'Europe constituent pour elle autant de problèmes.

Si elle accroît notre sécurité, l'intégration des États adhérents aura également pour effet de rapprocher l'UE des zones de troubles. Notre tâche doit être de promouvoir, à l'Est de l'Union européenne et aux frontières du bassin méditerranéen, un ensemble de pays bien gouvernés avec lesquels nous pourrons avoir des relations étroites, fondées sur la coopération.

Les Balkans sont la région qui illustre le mieux l'importance de cet élément. Grâce à nos efforts concertés avec les États-Unis, la Russie, l'OTAN et d'autres partenaires internationaux, la stabilité de la région n'est plus menacée par l'éclatement d'un conflit majeur. C'est de la consolidation de nos réalisations dans cette région que dépend la crédibilité de notre politique étrangère. La perspective européenne est un objectif stratégique autant qu'une incitation aux réformes.

Il n'est pas dans notre intérêt que l'élargissement crée de nouvelles lignes de division en Europe. Nous devons faire bénéficier nos voisins orientaux des avantages de la coopération économique et politique tout en nous attaquant aux problèmes politiques que connaissent ces pays. Nous devrions désormais porter un intérêt plus grand et plus actif aux problèmes du Caucase du Sud, qui, le moment venu, constituera également une région voisine.

Le règlement du conflit israélo-arabe constitue pour l'Europe une priorité stratégique. En l'absence d'un tel règlement, il n'y aura guère de chances de résoudre les autres problèmes du Moyen-Orient. L'Union européenne doit rester engagée et disposée à consacrer des ressources à ce problème jusqu'à ce qu'il soit

résolu. La solution fondée sur la coexistence de deux États – que l'Europe appuie de longue date – est désormais largement acceptée. Sa mise en œuvre exigera des efforts conjugués et concertés de la part de l'Union européenne, des États-Unis, des Nations Unies et de la Russie, ainsi que des pays de la région, mais aussi et surtout des Israéliens et des Palestiniens eux-mêmes.

D'une manière générale, la zone méditerranéenne reste confrontée à de graves problèmes de stagnation économique, de tensions sociales et de conflits non résolus. Les intérêts de l'Union européenne exigent un engagement continu à l'égard des partenaires méditerranéens grâce à une coopération plus efficace dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la culture, dans le cadre du processus de Barcelone. Un engagement plus large avec le monde arabe devrait également être envisagé.

Un ordre international fondé sur un multilatéralisme efficace

Dans un monde où les menaces, les marchés et les médias ont une dimension planétaire, notre sécurité et notre prospérité dépendent de plus en plus de l'existence d'un système multilatéral efficace. Nous nous donnons pour objectif de construire une société internationale plus forte, des institutions internationales qui fonctionnent bien et un ordre international fondé sur un ensemble de règles.

Notre sécurité et notre prospérité dépendent de plus en plus de l'existence d'un système multilatéral efficace. Nous nous engageons à défendre et à développer le droit international. Les relations internationales ont pour cadre fondamental la Charte des Nations Unies.

Nous nous engageons à défendre et à développer le droit international. Les relations internationales ont pour cadre fondamental la Charte des Nations Unies. La responsabilité première pour le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international incombe au Conseil de sécurité des Nations Unies. Une des priorités de l'Europe est de renforcer l'Organisation des Nations Unies, en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités et mener une action efficace.

Nous voulons que les organisations internationales, les régimes et traités jouent leur rôle face aux menaces qui pèsent contre la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc être prêts à agir lorsque leurs règles ne sont pas respectées.

Les institutions clefs du système international, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions financières internationales (IFI) ont gagné de nouveaux membres. La Chine a accédé à l'OMC et la Russie négocie actuellement son accession. L'un de nos objectifs devrait être de favoriser un plus grand nombre d'adhésions à ces institutions tout en maintenant leur niveau élevé d'exigence.

Les relations transatlantiques constituent un des éléments essentiels du système international, non seulement au regard de nos intérêts bilatéraux, mais aussi parce qu'elles renforcent la communauté internationale dans son ensemble. L'OTAN est une expression importante de cette relation.

Les organisations régionales renforcent également la gouvernance mondiale. Pour l'Union européenne, la force et l'efficacité de l'OSCE et du Conseil de l'Europe revêtent une importance particulière. D'autres organisations régionales telles que l'ASEAN, le MERCOSUR et l'Union africaine apportent une contribution importante à un monde plus ordonné.

Une des conditions d'un ordre international fondé sur des règles est que le droit évolue en fonction de faits nouveaux tels que la prolifération, le terrorisme et le réchauffement de la planète. Il est de notre intérêt de continuer à développer les institutions existantes telles que l'Organisation mondiale du commerce et à apporter notre soutien aux nouvelles telles que la Cour pénale internationale. Notre propre expérience en Europe montre que la sécurité peut être renforcée par des mesures de confiance et la mise en place de systèmes de contrôle des armements. De tels instruments peuvent aussi apporter une contribution importante à la sécurité et à la stabilité dans notre voisinage et au-delà.

La qualité de la société internationale dépend de la qualité des gouvernements qui en sont les fondements. La meilleure protection pour notre sécurité est un monde fait d'États démocratiques bien gouvernés. Propager la bonne gouvernance, soutenir les réformes sociales et politiques, lutter contre la corruption et l'abus de pouvoir, instaurer l'État de droit et protéger les droits de l'homme : ce sont là les meilleurs moyens de renforcer l'ordre international.

Les politiques commerciales et les politiques de développement peuvent constituer des outils puissants de promotion des réformes. En tant que plus importants contributeurs en termes d'aide publique et principale entité commerciale au niveau mondial, l'Union européenne et ses États membres sont bien placés pour poursuivre ces objectifs.

La contribution à une meilleure gouvernance par des programmes d'aide, par la conditionnalité et par des mesures commerciales ciblées demeure l'un des aspects importants de notre politique, qu'il nous faut renforcer. Un monde dont on estime qu'il offre à tous la justice et à chacun sa chance sera plus sûr pour l'Union européenne et pour ses citoyens.

Un certain nombre de pays se sont mis en dehors de la société internationale. Certains ont choisi l'isolement; d'autres persistent à violer les normes internationales. Il est souhaitable que ces pays rejoignent la communauté internationale, et l'UE devrait être prête à fournir une assistance à cette fin. Ceux qui se refusent à le faire devraient comprendre qu'il y a un prix à payer, notamment dans leurs relations avec l'Union européenne.

III. Implications politiques pour l'Europe

La politique étrangère de l'Union européenne a gagné en cohérence; sa gestion des crises est devenue plus efficace. Nous avons mis en place des instruments performants, comme nous l'avons démontré dans les Balkans et au-delà. Toutefois, si nous voulons que notre contribution soit à la hauteur de notre potentiel, il nous faut être plus actifs et plus cohérents et développer nos capacités. Nous devons aussi travailler avec les autres.

Nous devons développer une culture stratégique propre à favoriser des interventions en amont, rapides et, si nécessaire, robustes.

Plus actifs dans la poursuite de nos objectifs stratégiques. Cela vaut pour l'ensemble des instruments en matière de gestion de crises et de prévention des conflits dont nous disposons, y compris les actions au plan politique, diplomatique, militaire et civil, commercial et dans le domaine du développement. Il faut des politiques actives pour faire face au dynamisme des menaces nouvelles. Nous devons développer une culture stratégique propre à favoriser des interventions en amont, rapides et, si nécessaire, robustes.

En tant qu'Union constituée de 25 membres, qui consacre plus de 160 milliards d'euros à la défense, nous devrions être en mesure de mener plusieurs opérations simultanément. Nous pourrions apporter une valeur ajoutée particulière en concevant des opérations faisant appel à des capacités tant militaires que civiles.

L'UE devra soutenir l'action des Nations Unies en réponse aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'UE est déterminée à renforcer sa coopération avec les Nations Unies pour ce qui est d'aider les pays sortant d'un conflit et à fournir un soutien accru aux Nations Unies dans le cadre de la gestion de crises à court terme.

Nous devons être capables d'agir avant que la situation dans les pays autour de nous ne se détériore, lorsque des signes de prolifération sont détectés, et avant que des situations d'urgence humanitaire ne surviennent. Un engagement préventif peut permettre d'éviter des problèmes plus graves dans le futur. Une Union européenne qui assume des responsabilités accrues et qui est plus active sera une Union qui aura plus de poids politique.

Développement des capacités. Une Europe dotée de capacités renforcées est à notre portée, même s'il nous faudra du temps pour concrétiser pleinement notre potentiel. Les actions en cours – notamment la création d'une agence de défense – vont dans la bonne direction.

Pour transformer nos armées en forces plus flexibles et mobiles et pour leur permettre de faire face aux nouvelles menaces, davantage de ressources pour la défense et une meilleure utilisation des moyens sont nécessaires.

Recourir systématiquement à des moyens mis en commun et partagés permettrait de réduire les doubles emplois et les frais généraux et, à moyen terme, de renforcer les capacités.

Dans la quasi-totalité des interventions majeures, l'efficacité militaire est suivie d'un chaos civil. Nous devons renforcer les capacités visant à mobiliser tous les moyens civils nécessaires dans les situations de crise et postérieures aux crises.

Une capacité diplomatique plus forte : nous avons besoin d'un système qui combine les ressources des États membres et celles des institutions de l'UE. Traiter de problèmes qui ont une origine plus lointaine et étrangère exige une meilleure compréhension et une meilleure communication.

Une évaluation commune de la menace constitue la meilleure base d'une action commune. Cela implique de mieux partager le renseignement entre les États membres et avec les partenaires.

À mesure que nous renforçons nos capacités dans les différents domaines concernés, nous devrions réfléchir à un éventail de missions élargi. Cet éventail pourrait inclure des opérations de désarmement conjointes, l'aide aux pays tiers dans la lutte contre le terrorisme et dans les réformes en matière de sécurité. Ce dernier aspect devrait s'inscrire dans le cadre d'un développement institutionnel plus large.

Les arrangements permanents UE/OTAN, en particulier les dispositions « Berlin plus », renforcent la capacité opérationnelle de l'UE et fixent le cadre dans lequel s'inscrit le partenariat stratégique entre les deux organisations dans le domaine de la gestion des crises. Ils reflètent notre détermination commune à faire face aux défis du nouveau siècle.

Plus cohérents. La raison d'être de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique européenne en matière de sécurité et de défense est qu'en agissant ensemble, nous sommes plus forts. Ces dernières années, nous avons créé un certain nombre d'instruments différents, dont chacun possède sa structure et sa justification propres.

L'enjeu, aujourd'hui, consiste à regrouper les différents instruments et moyens : les programmes d'aide européens et le Fonds européen de développement, les capacités militaires et civiles des États membres et d'autres instruments. Tous peuvent avoir un impact sur notre sécurité et sur celle des pays tiers. La sécurité est la condition première du développement.

Les efforts diplomatiques, les politiques en matière de développement, de commerce et d'environnement devraient poursuivre le même objectif. Dans une situation de crise, rien ne remplace l'unité de commandement.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, il est capital de mieux coordonner l'action extérieure et les politiques menées dans le domaine de la Justice et des affaires intérieures.

Une cohérence plus poussée ne doit pas seulement être instaurée entre les instruments de l'UE, elle doit aussi englober les activités extérieures des différents États membres.

Des politiques cohérentes sont également nécessaires au niveau régional, notamment lorsqu'il s'agit de faire face à un conflit. Les problèmes sont rarement résolus par un seul pays ou sans un soutien régional, comme le montre de différentes manières l'expérience dans les Balkans et en Afrique de l'Ouest.

En agissant ensemble, l'Union européenne et les États-Unis peuvent constituer une formidable force au service du bien dans le monde.

Coopérer avec nos partenaires. Il n'existe pour ainsi dire aucun problème que nous puissions résoudre seuls. Les menaces évoquées ci-dessus sont des menaces communes que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires les plus proches. La coopération internationale est une nécessité. Nous devons poursuivre nos objectifs aussi bien par la coopération multilatérale au sein des organisations internationales que par le biais de partenariats avec d'autres acteurs clefs.

La relation transatlantique est irremplaçable. En agissant ensemble, l'Union européenne et les États-Unis peuvent constituer une formidable force au service du bien dans le monde. Notre objectif devrait être un partenariat efficace et équilibré

avec les États-Unis. C'est une raison supplémentaire pour l'UE de renforcer encore ses capacités et sa cohérence.

Nous devrions continuer à œuvrer pour des relations plus étroites avec la Russie, élément majeur de notre sécurité et de notre prospérité. Le respect de valeurs communes renforcera les progrès accomplis vers un partenariat stratégique.

Notre histoire, notre géographie et nos liens culturels nous mettent en relation avec chaque partie du monde : nos voisins du Moyen-Orient, nos partenaires en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Ces relations sont un atout important qu'il faut exploiter. Nous devrions en particulier chercher à établir des partenariats stratégiques avec le Japon, la Chine, le Canada et l'Inde ainsi qu'avec tous ceux qui partagent nos objectifs et nos valeurs et sont prêts à les soutenir.

Conclusion

Ce monde présente de nouveaux dangers, mais il offre également de nouvelles opportunités. L'Union européenne a le potentiel pour apporter une contribution majeure aussi bien pour lutter contre les menaces que pour tirer parti des opportunités qui se présenteront. Une Union européenne dynamique et dotée de capacités suffisantes aura du poids sur la scène mondiale. Elle contribuera ainsi à un système multilatéral efficace ouvrant la voie à un monde plus équitable, plus sûr et plus uni.

Annexe V

Observations et suggestions finales du Président

Document de travail du Président du Groupe de travail à composition limitée

Note d'avertissement : Le Président assume seul la responsabilité du présent document, qui ne reflète pas nécessairement la position exprimée au cours du débat par une ou plusieurs délégations et **ne les lie en aucun cas**.

- 1. Le Groupe de travail a examiné avec soin les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenant compte des propositions du Mouvement des pays non alignés, des documents de réflexion et des déclarations de l'Union européenne, du Groupe de Rio et de la Coalition pour un nouvel agenda, ainsi que des deux **documents de réflexion** présentés par le Président.
- 2. Le Groupe de travail, bénéficiant de la participation de tous les acteurs du désarmement multilatéral, a su créer et maintenir un esprit amical, collégial et constructif qui a permis un échange de vues riche et approfondi. Le Président estime que cet esprit constitue déjà en soi une « **mesure de confiance** » indispensable dans l'optique du désarmement.
- 3. Le Président est convaincu que cet échange de vues positif aura renforcé l'appui politique nécessaire à l'organisation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
- 4. Par ailleurs, le Groupe de travail a noté que certains se demandaient quel serait l'avantage au plan politique d'une quatrième session extraordinaire, qui pourrait accentuer les divergences au sein des instances de désarmement. En conséquence, malgré les points d'accord dégagés au cours des débats du Groupe de travail, le Président constate que la masse critique d'appui politique nécessaire à l'organisation d'une quatrième session extraordinaire n'a pas été atteinte.
- 5. Le président reste cependant convaincu que cette masse critique peut être atteinte progressivement grâce aux résultats obtenus par le Groupe de travail et que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, si elle porte ses fruits, sera un vecteur de convergence pour tous les États Membres de l'ONU. Pour la convoquer, il faut : a) un appui politique ferme des États Membres et donc de toutes les parties prenantes; et b) des préparatifs minutieux.
- 6. Le Président constate qu'il existe un appui en faveur des **objectifs** suivants :
- a) Procéder à un examen multilatéral approfondi de toutes les questions posées par le désarmement sous tous ses aspects;
- b) Réaffirmer les principes politiques et le programme d'action énoncé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement⁴;

⁴ A/S-10/2.

- c) Réagir efficacement aux nouvelles menaces et aux nouveaux enjeux, en particulier ceux qui émanent des acteurs non étatiques;
- d) Souligner que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des objectifs complémentaires et synergiques;
 - e) Procéder à un examen non conflictuel et tourné vers l'avenir; et
- f) Réexaminer la structure, le fonctionnement et les méthodes de travail du mécanisme de désarmement tout en encourageant la participation de la société civile et l'engagement de l'opinion publique.

Le Président estime qu'il faut s'attacher à préciser encore les objectifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

7. **S'agissant de l'ordre du jour**, le Président :

- a) Constate l'existence de deux « **courants** » : un plaidant en faveur d'un ordre du jour détaillé (tel que celui qui figure dans la proposition du Mouvement des pays non alignés) et l'autre renvoyant à l'ordre du jour des sessions extraordinaires précédentes, qui ne comportait que des questions d'ordre général. Il estime que chacune de ces deux façons de procéder permet aux gouvernements d'examiner toutes les questions posées par le désarmement sous tous ses aspects;
- b) Constate que de nombreuses délégations (en particulier les délégations africaines) appuient fermement l'inscription à l'ordre du jour de la question des armes légères sous tous ses aspects;
- c) Constate que d'autres délégations souhaitent l'inscription à l'ordre du jour d'autres questions relevant à la fois du désarmement, du droit international et du droit international humanitaire (et concernant notamment la sécurité des civils, comme les questions liées aux mines et aux sous-munitions);
- d) Note que certaines délégations souhaitent que les questions suivantes fassent l'objet de points distincts : i) les missiles, ii) la prévention de la course aux armements dans l'espace, iii) la prévention de l'utilisation par les terroristes d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et d'armes classiques sophistiquées, iv) le contrôle des exportations, les nouvelles menaces et les nouveaux enjeux (tels que la sécurité de l'information);
- e) Exprime l'idée qu'à l'ère de la mondialisation et de la société de l'information, des mesures de confiance pourraient être utilisées pour faire face aux phénomènes politiques et même culturels qui compromettent la paix et à la sécurité internationales.

8. **S'agissant de l'avenir**, le Président estime :

- a) Qu'il faut poursuivre l'action diplomatique pour atteindre la masse critique d'appui politique en vue de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- b) Que les travaux futurs doivent être animés de l'esprit amical, collégial et constructif créé par le Groupe de travail (ce qui en soi constitue un résultat remarquable);

- c) Que les modalités de l'action diplomatique doivent être définies par toutes les parties prenantes; et
- d) Qu'à compter de 2009, un groupe d'experts pourrait devenir le cadre approprié d'un examen plus approfondi.

Annexe VI

Observations finales et recommandation du Mouvement des pays non alignés

Document de travail du Mouvement des pays non alignés

À la fin de la session du Groupe de travail à composition non limitée créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/60, le Mouvement des pays non alignés tient à réaffirmer son ferme appui à la réunion de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et à réitérer ses positions et ses propositions concrètes relativement aux objectifs et à l'ordre du jour de cette session, telles qu'elles s'expriment dans le document A/AC.268/2007/WP.2.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il continue à soutenir les directives, les principes et les priorités convenus par consensus lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés estime important de réunir dès que possible un comité préparatoire de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe que l'Assemblée continue à examiner activement à sa soixante-deuxième session les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi que la création d'un comité préparatoire, y compris en convoquant à nouveau le Groupe de travail à composition non limitée et le chargeant d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle du comité préparatoire.